



Dynamiques environnementales

Journal international de géosciences et de l'environnement

47 | 2021
Nature et société

De natura sonorum. La naturalité silencieuse de l'environnement : enjeux géographiques et philosophiques

De natura sonorum. *On the naturalness of soundscapes: geographical and philosophical issues*

Julien Torchin



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/dynenviron/6256>
ISSN : 2534-4358

Éditeur

Université d'Orléans

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2021
Pagination : 106-134
ISSN : 1968-469X

Référence électronique

Julien Torchin, « De natura sonorum. La naturalité silencieuse de l'environnement : enjeux géographiques et philosophiques », *Dynamiques environnementales* [En ligne], 47 | 2021, mis en ligne le 01 janvier 2022, consulté le 07 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/dynenviron/6256>

Ce document a été généré automatiquement le 7 avril 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

De natura sonorum. La naturalité silencieuse de l'environnement : enjeux géographiques et philosophiques

De natura sonorum. On the naturalness of soundscapes: geographical and philosophical issues

Julien Torchin

- ¹ *De natura sonorum* est le nom de l'une des œuvres les plus célèbres du compositeur français Bernard Parmegiani (1927 - 2013). En alliant sons électroniques et sons instrumentaux, cette pièce, créée à Paris en 1975, peut s'analyser comme une tentative de restaurer, via la musique, le continuum originel qui unissait physiquement et symboliquement les sons de la nature aux sons d'origine humaine et rompu par l'émergence d'un paysage sonore industriel. L'œuvre invite ainsi à dépasser le dualisme opposant les bruits aux harmonies¹, le vacarme à la musique², le naturel à l'artificiel, la nature à la civilisation³, qui caractérise pourtant la conceptualisation de la musique occidentale depuis l'Antiquité (Mion *et al.*, 1983 ; Psychoyou, 2007 ; Hautbois, 2015). Le statut des sons en fonction de leur origine et des objets qu'ils évoquent suscite également l'attrait des anthropologues, des urbanistes et des géographes, qui s'en saisissent pour interroger la dimension sensorielle des rapports sensibles des individus et des groupes sociaux à l'espace (Chelkoff *et al.*, 1988 ; Augoyard, 1991 ; Rodaway, 1994 ; Amphoux, 1997 ; Roulier, 1998, 1999 ; Faburel, 2003 ; Battesti, 2013). Leurs travaux participent à un renouvellement profond de notre compréhension du rôle des sons dans l'environnement en les considérant comme un ensemble de phénomènes structurés spatialement et produits socialement. Étudier l'environnement sonore d'une communauté (ainsi que ce qu'elle s'en représente) nous renseigne sur la façon dont celle-ci s'organise au sein de son milieu. D'une part, les actions de préservation ou de résorption que les sociétés mettent en œuvre s'inscrivent dans des processus de territorialisation des espaces géographiques, et d'autre part, les environnements

sonores (urbains comme ruraux) contribuent à la constitution des identités spatiales collectives et entrent en jeu dans la manière dont les individus habitent les lieux⁴.

- 2 Si on tend l'oreille en direction du champ de l'action publique et de l'aménagement des espaces en France, on remarque que les dispositifs réglementaires, architecturaux, de design ou d'habillage sonore visant à remodeler l'environnement sonore de nos villes (mais aussi des espaces ruraux) censés réparer « acoustiquement » notre rapport à la Nature se multiplient : installations sonores, végétalisation des abords d'axes routiers, limitation des activités bruyantes dans et aux abords des parcs, etc.
- 3 Dans le même temps, la baisse continue des seuils de tolérance aux bruits en France⁵ se traduit par l'affirmation d'un discours de promotion sociale de la réduction des bruits. A partir des années 1950, médecins et personnels de santé, ingénieurs, acteurs politiques et associatifs font peu à peu du bruit « *un problème de civilisation* » (Granger, 2014). Après avoir été perçu comme une conséquence inévitable du progrès technique, la résorption des sons de la modernité est désormais présentée comme une condition sanitaire et morale *sine qua non* du bien-être des individus. Le sentiment de calme ou de tranquillité est également présenté comme une vertu morale débouchant sur des usages valorisés ou dévalorisés, ainsi qu'un horizon de désir et d'action collectif censé réparer « acoustiquement » notre rapport à la ville : délimitation de « Zones Calmes » ou « d'Espaces de Ressourcement » au sein des espaces urbains, déploiement de capteurs sonores dans les espaces publics, création d'une signalétique marquant l'interdiction de certaines activités jugées bruyantes, organisation de réunions d'information sur la notion de tapage, etc.
- 4 Ce contexte invite, pour le comprendre, à revenir sur le rôle essentiel joué par l'association à la fois culturelle, morale et spirituelle, entre le silence et la Nature. L'étude de cette association permet de mettre en avant un certain type de rapport au monde, basé sur la dissociation entre ce qui est acoustiquement acceptable et ce qui ne l'est pas, entre un son désiré et un bruit importun. On se demandera ainsi si la polarisation usuelle de l'environnement sonore entre sons et bruits n'est pas tout simplement la déclinaison acoustique de l'opposition traditionnelle entre la *Nature* et la *société*, à la fois en tant que dispositif ontologique théorisé par Philippe Descola et Bruno Latour, mais aussi comme horizon à dépasser (Descola, 2005 ; Latour, 2015). Pour cela, il est nécessaire de s'interroger sur les différentes acceptions de ce qui constitue (socialement parlant) un environnement sonore *naturel* et sur ce que peut signifier sa promotion au sein d'espaces géographiques fort différents, alors même que le critère de la naturalité n'est qu'un des aspects possibles par lesquels les individus construisent une relation affective à leur environnement⁶.
- 5 Mener une archéologie de l'association conceptuelle entre silence et Nature nécessiterait un travail de recherche à part entière de l'histoire des sensibilités. Dans la perspective qui est la nôtre, à savoir analyser comment cette association intervient dans notre manière de recomposer, aujourd'hui, notre environnement sensoriel, il est nécessaire de montrer comment se sont structurées et diffusées -dans les années 1960 - un ensemble de démarches d'études et d'analyses systémiques des paysages sonores avec l'objectif revendiqué d'en préserver la naturalité menacée. Ces expérimentations à mi-chemin entre acoustique, biologie et militantisme sont souvent regroupées sous l'expression d' « *Ecologie Sonore* » ont participé à faire entrer l'étude des environnements sonore dans le champ des sciences sociales et de l'aménagement des espaces, en même temps qu'elles ont participé à en accentuer la séparation entre

« naturalité » et « artificialité » (I.). On retrouve aujourd'hui cette dualité dans la manière de considérer des espaces géographiques pourtant fort différents les uns des autres : des espaces urbains aux espaces ruraux. Parmi ceux-ci, le cas des espaces de montagne est particulièrement révélateur de la manière dont le silence peut être compris comme un marqueur de naturalité (II.) et comment celui-ci s'insère dans des conflits d'usages et des représentations antagonistes de l'espace dont une des réponses mise en avant par le législateur est celle de la patrimonialisation des paysages sensoriels (III.). Les espaces urbains posent, quant à eux, la question de l'association entre Nature et silence d'une manière un peu différente. C'est à partir du rejet du modèle de la ville industrielle qu'est né le postulat selon lequel un son associé à la nature est *en soi* plus agréable qu'un son associé aux activités humaines. Les villes concentrent donc une grande partie des dispositifs qui visent à y renforcer acoustiquement la perception d'éléments sonores identifiés comme « naturels », au nom de leurs capacités réelles ou supposées d'amélioration de la sensation de bien-être des habitants. Postulat pourtant à relativiser si on s'intéresse aux manières par lesquelles les individus tissent des liens affectifs avec leur environnement (IV.).

L'écologie sonore ou le fantasme de l'état de nature acoustique

- 6 Dès la fin des années 1960, une poignée de compositeurs, d'artistes et de biologistes commencent à s'intéresser à la relation entre les organismes vivants et leur environnement sonore. Grâce à des techniques d'enregistrement et de reproduction des sons de plus en plus fiables et maniables, ils font le pari avec leurs étudiants de fixer sur bande la diversité sonore du monde. L'enjeu est double. D'une part, il s'agit de mettre en évidence les structures qui composent les environnements sonores. En étudiant les bandes, en comparant les spectres acoustiques, en mesurant les redondances et en venant qualifier chaque son selon son intensité, son timbre ou sa durée, il devient possible de penser les structures internes qui composent chaque environnement sonore. D'autre part, ces chasseurs de sons inscrivent leur action dans un cadre esthétique et politique. Il ne s'agit rien de moins que de ré-apprendre à écouter le monde, condition *sine-qua non* de sa préservation, à la fois en tant qu'acte psycho-physiologique (au sens du verbe *ouïr*) mais aussi et en tant que connexion sensible permanente chargée de significations (c'est un des sens du verbe *entendre* – Nancy, 2002).
- 7 Figure de ce mouvement, le bio-acousticien⁷ Bernie Krause a développé une classification des différentes sources sonores perceptibles sur la surface de la terre en trois groupes selon l'origine de leurs phonateurs. Il distingue ainsi la « *Biophonie* » (qui regroupe les sons émis par les êtres vivants non humains : la faune, la flore), la « *Géophonie* » (qui regroupe les sons émis par les éléments naturels non-vivants : vent, eau, éruptions, tempêtes, etc.) et l'« *Anthropophonie* » (qui désigne l'ensemble des sons d'origine humaine et technologique) (Krause, 2016). Cette classification se présente cependant moins comme le résultat d'une analyse scientifique que comme un modèle rhétorique très efficace soulignant les dangers liés à l'extinction progressive des espèces animales (mesurable en réalisant des captations sonores par intervalles dans les mêmes endroits par exemple) et alertant sur le recul des espaces sauvages en Amérique du Nord. D'un point de vue biologique et acoustique, cette manière de

considérer le bruissement du vivant offre la possibilité de mesurer l'ampleur de sa disparition. Les oiseaux et les insectes en particulier perdent peu à peu leur prééminence dans les environnements sonores ruraux au profit des sons d'origine humaine, ce que recourent déjà un certain nombre de travaux préexistants, comme ceux - célèbres - de la biologiste Rachel Carson qui alertait dès 1962 sur le risque de « *Printemps silencieux* » (Carson, 1962). D'un point de vue philosophique, cette distinction demeure discutable. Bien que Krause s'en défende⁸, séparer aussi nettement « *Biophonie* » et « *Anthropophonie* » participe à opposer frontalement ce qui est humain d'un côté et ce qui ne l'est pas de l'autre. En cela, le projet développé par Krause et ses élèves relève d'une conception écocentriste de la Nature : celle de la *Wilderness* ; notion qui traduit un ensemble de conceptions spirituelles et religieuses du monde et qui découle d'une construction mythologique propre à l'histoire américaine et à sa colonisation (Callicott, 1989 ; Delord, 2005 ; Strigler, 2013).

- 8 À la même période (dans le sillage des travaux de Kevin Lynch sur la structure des villes), l'urbaniste américain Michael Southworth (1969) et le compositeur canadien Murray Schafer (2010 [1977]) fondent chacun de leur côté la notion de *Soundscape* à partir du *Landscape* visuel. Là encore, l'enjeu scientifique se double également d'une préoccupation politique : archiver la diversité des paysages sonores semble de plus en plus nécessaire alors que la menace de l'emprise des hommes sur toutes les dimensions de la vie sensible se fait pressante. Ouvrage encore incontournable, *Soundscape, the Tuning of the World* analyse les conséquences de la révolution industrielle sur les paysages sonores dans lesquels nous évoluons (Shafer, 1977). Non seulement, ceux-ci seraient de plus en plus cacophoniques, pollués et dégradés par les activités humaines mécanisées (Shafer parle de paysage *Low-Fidelity*), mais nos sociétés seraient en train de perdre peu à peu leur capacité à écouter le monde qui les entoure (et donc à le comprendre). Schafer décrit le paysage sonore naturel comme étant celui des sociétés pré-industrielles, caractérisées par une symbiose acoustique et symbolique entre les sons issus de la nature (la mer, le vent, les aléas naturels, les animaux) et ceux issus des activités humaines, en particulier celles qui se déroulent dans un cadre rural : « *le calme du paysage sonore hi-fi permet d'entendre plus loin, de même qu'un paysage rural offre des panoramas plus vastes. La ville réduit les possibilités d'audition (et de vision), opérant ainsi l'une des modifications les plus importantes de l'histoire de la perception* » (Schafer, 2010, p. 77). Afin de rompre avec cette évolution mortifère, Schafer prône une réorchestration *High-Fidelity* du monde sonore composé d'une variété de paysages acoustiques où chaque type de sons pourrait être entendu distinctement des autres (à la manière des plans visuels d'un tableau). Cela va de pair avec un effort sociétal à mener pour un apprentissage de l'écoute et un renouvellement de nos sensibilités auditives à l'égard du monde en général et de la nature en particulier.
- 9 Contrairement à la théorisation de Krause, l'Homme a donc sa place dans le paysage sonore de Schafer. Il en est même la figure centrale : « *considérons le monde comme une immense composition musicale, qui se déploierait sans cesse devant nous. Nous en sommes à la fois le public, les musiciens et les compositeurs. Quels sons voulons-nous préserver, encourager, multiplier ? Lorsque nous le saurons, les sons gênants ou destructeurs se détacheront suffisamment pour que nous sachions pour quelles raisons il nous faut les éliminer. Seule une conception d'ensemble de l'environnement acoustique peut nous donner les moyens d'améliorer l'orchestration du paysage sonore* » (id. p. 293-294). Alors que Krause propose un éloignement radical entre les manifestations sonores de l'Homme et celles de la Nature, Schafer met en avant la nécessaire restauration d'un continuum sonore entre les deux.

De cet apprentissage de l'écoute du monde et de la composition (au sens musical du terme) pourrait naître une refondation des relations entre les sociétés et le milieu, une forme de nouvelle alliance entre Orphée et Prométhée (Hadot, 2004).

- 10 D'une manière générale, les approches écologiques des phénomènes sonores font donc coexister simultanément deux acceptions du terme « Nature » : entre un sens véritablement « écologique » d'ensemble des interactions sonores entre les êtres et les choses régies par des lois ; et un sens plus philosophique d'ensemble des attributs physiques et moraux qui caractérisent les êtres et les choses. La métaphore de l'orchestre exprime bien cette idée de mesure et d'équilibre du vivant, phoniquement bouleversée par les sociétés humaines qui (à l'aube de la condition moderne) se seraient mises à jouer leur propre partition sans tenir compte du reste de l'ensemble jusqu'à la cacophonie (Krause, 2018). Les sociétés industrielles seraient donc à la fois les perturbatrices d'une composition musicale naturellement organisée, belle, parfaite ; elles doivent donc se donner les moyens de restaurer ce qu'elles ont rendu inaudible en réorchestrant le monde sensible afin de rétablir un continuum sonore entre les êtres et les choses.

Renforcer la naturalité sonore d'un milieu : le cas des Montagnes

- 11 Parmi les formes de la Terre, la montagne présente un cas à part. Par l'extravagance de son relief, par la variété des climats et des écosystèmes qu'elle abrite, par le sentiment de solitude que font naître ses faibles densités (du moins lorsque l'on s'éloigne des vallées) et par la dimension spirituelle qui se dégage de sa proximité d'avec le ciel, la montagne symbolise un monde vertical en miniature qui en fait une « *figure tutélaire du discours géographique depuis les origines* » (Debarbieux, 2001). C'est d'ailleurs par la description de son paysage sonore qu'Elisée Reclus (1830-1905) commence son *Histoire d'une montagne* : « *Sans trop savoir où me conduisaient mes pas, j'étais sorti de la ville bruyante, et je me dirigeais vers les montagnes dont je voyais le profil dentelé à l'horizon. [...] Je marchais devant moi, suivant les chemins de traverse et m'arrêtant le soir devant les auberges écartées. Le son d'une voix humaine, le bruit d'un pas me faisait frissonner ; mais, quand je cheminai solitaire, j'écoutais avec un plaisir mélancolique le chant des oiseaux, le murmure de la rivière et les mille rumeurs échappées des grands bois* » (Reclus, 2017, p. 221).
- 12 Sans doute faudrait-il - là encore - remonter loin dans l'histoire des sensibilités pour dresser l'archéologie de la trilogie montagne-nature-silence dont l'un des mythes fondateurs est sans doute celui de la Tour de Babel. Qu'est-ce que Babel en effet, sinon une montagne artificielle qui résonne du tapage des Hommes, contre-exemple absolu à laquelle la Bible oppose la vraie montagne, nimbée de silence, sur laquelle Noé grimpe (seul) pour bâtir le premier autel scellant l'alliance entre Dieu et l'humanité. Le silence, qu'il soit choisi pour les moines de la Grande Chartreuse⁹ ou suggéré aux randonneurs pour des raisons écologiques et touristiques a toujours le même effet : celui de renforcer la sacralité du lieu. En ce sens, le silence de la montagne est lui aussi une construction historique, puisque ce n'est qu'à partir du moment où les Hommes ont déserté les montagnes pour les villes que le silence de cette dernière est devenu un modèle, le symbole d'un idéal perdu (Corbin, 2016).

- 13 Sous la plume de Reclus, le paysage sonore de la montagne se présente d'ailleurs comme celui de l'anti-ville : celui dont la perception acoustique est agréable justement parce qu'elle provoque des sensations contrastées avec celle de la ville. Alors que de nombreux villages d'altitude connaissent une forte déprise démographique tandis que les vallées s'industrialisent, émerge (dans la peinture, la musique ou la littérature) la figure de la montagne nimbée de silence : « *archétype de beau paysage naturel* », « *concentré de nature à l'état pur* », « *paysage éternel préservé de l'emprise de l'Homme et de ses stigmates dont la beauté est précisément liée à cette virginité supposée* » (Métailié et Rodriguez, 2011 ; Debarbieux et Rudaz, 2011). Au point que ce silence fait désormais l'objet de mesures croissantes de protection.
- 14 L'Etat Suisse a ainsi adopté depuis 2012 au niveau fédéral le principe de « Zones de tranquillité pour la faune sauvage » permettant de limiter à l'intérieur de celles-ci l'expression de nuisances susceptibles de gêner le libre déroulement des processus écologiques des espèces animales et végétales sauvages. Si la lutte contre le bruit lié aux activités de loisir (remontées mécaniques, sentiers de randonnée, parcours ou survol d'engins motorisés) n'est qu'un aspect parmi d'autres de la protection de ces lieux¹⁰, les effets sur les environnements sonores concernés par ces mesures s'avèrent importants. La délimitation de ces zones de tranquillité (contraignantes ou simplement recommandées) a été confiée aux cantons. Une signalétique unifiée a été élaborée par l'Office Fédéral de l'Environnement en 2016 et une cartographie numérique régulièrement mise à jour facilite la localisation et la recension de ces espaces fortement protégés qui couvrent désormais près d'un vingtième du territoire Suisse¹¹. La France (malgré l'adoption d'une directive européenne sur le sujet en 2002 entérinant le principe de « Zones Calmes en rase campagne »¹²) peine encore à trouver un cadre réglementaire afin d'encadrer les activités bruyantes au sein des espaces ruraux en général et en altitude en particulier. Un temps envisagée en France, la disposition prévoyant l'instauration de zones de tranquillité sur le modèle Suisse a finalement été abandonnée sous pression d'acteurs issus de la chasse, du monde agricole ainsi que de certains élus locaux au nom du maintien de l'activité pastorale¹³. Malgré ce déficit d'institutionnalisation de la préservation de la tranquillité acoustique des espaces montagnards, on recense une multiplication des initiatives allant dans le sens d'une sensibilisation aux bons comportements sonores en montagne, en particulier dans un certain nombre de Parc Naturels Régionaux (PNR) ou Nationaux (PNN).

Figure. 1.a - Détail d'un panneau signalétique à proximité d'un sentier de randonnée (©Parc national de la Vanoise – REVERDY Jean-Claude).



Figure 1.b - Affiche de l'exposition « Le son des altitudes », Parc national des Écrins, 2016. Une réalisation de l'audio-naturaliste Fernand Deroussen à partir d'enregistrements de sons d'animaux, du bruissement du vent dans les forêts et du ruissellement des torrents sur les pentes.



- 15 Quand elles existent, les initiatives des PNN sur ce sujet concernent donc essentiellement les bruits issus du comportement des visiteurs. Deux raisons à cela : premièrement les espaces naturels protégés forment des territoires où les activités

industrielles et agricoles ont largement disparu et, avec elles, leur empreinte sonore sur et dans le paysage. Deuxièmement, ces initiatives s'inscrivent dans un ensemble d'actions pédagogiques conformes au rôle qui est le leur de sensibilisation des usagers de la montagne à la protection du milieu, voire à sa patrimonialisation. Au vu des figures 1a.b, il s'agit d'ailleurs moins d'une injonction au silence que d'une invitation à écouter le paysage : une forme de suggestion pour apprendre à mieux prêter attention aux manifestations sonores de la nature. On n'est finalement pas loin du projet de réorchestration du monde porté par Schafer et Krause : apprendre à écouter la nature, c'est cesser de la considérer comme du bruit blanc et commencer à la percevoir comme le réceptacle d'une myriade de bruissements porteurs d'un lien sensible autant que sensoriel entre le vivant et la Terre (Morizot, 2020).

- 16 Des actions de lutte contre le bruit d'origine mécanique en montagne peuvent cependant être constatées dans des espaces plus ouverts aux différentes activités de tourisme et de loisir. La branche française de l'association internationale *Mountain Wilderness* (MW), fondée en 1987¹⁴, mène ainsi depuis une dizaine d'années des actions de sensibilisation du public et de lobbying auprès des acteurs décisionnaires afin d'obtenir l'interdiction d'une série d'activités motorisées (survol de loisir, circulation de quads, courses de motos, etc.). Fervente partisane d'une instauration de « Zones de tranquillité » sur le modèle Suisse, l'association a publié plusieurs documents dont le ton et certains arguments reflètent bien les dimensions morales et spirituelles autant qu'environnementales de ces objectifs (Escalon et Neirinck, 2008). La « tranquillité » y est présentée à la fois comme une condition nécessaire au bon fonctionnement de l'écosystème ainsi que comme un bienfait pour les êtres humains. À cet égard, faire taire le moindre bruit d'origine humaine est la condition nécessaire pour que les êtres humains s'imprègnent intensément des beautés de la nature : condition *sine qua non* du ressourcement intérieur¹⁵.

Guerre des clarines et chant du coq : les enjeux d'une patrimonialisation (sélective) du paysage sensoriel des campagnes

- 17 L'histoire commence une nuit de septembre 2017¹⁶. Le territoire de la commune du Biot situé dans la vallée d'Aulps en Haute-Savoie accueille ce soir-là une manifestation nocturne qui réunit plusieurs centaines de personnes. La foule s'est rassemblée sur le Col du Corbier qui surplombe le village en contrebas à la suite d'un appel lancé sur les réseaux sociaux quelques jours auparavant. Le groupe se fait intensément entendre dans un grand charivari de clarines, de cris et d'applaudissements. Le but de ce rassemblement sonore est d'afficher un soutien massif et médiatique à un agriculteur dont l'exploitation se situe non loin de là. Ce dernier a en effet fait l'objet, quelques jours auparavant, d'une pétition d'habitants de la commune adressée au maire. La vingtaine d'habitants signataires souhaite voir interdire l'usage selon lequel les éleveurs pendent ces cloches de métal qu'on appelle clarines au cou de leurs bêtes, et ce au nom des nuisances sonores « de jour comme de nuit » qu'elles représentent. Prenant la parole ce soir-là, monsieur le maire¹⁷ prend le mégaphone pour affirmer haut et fort que l'usage des clarines est non seulement une nécessité pour les éleveurs (les clarines sont utiles pour localiser les bêtes qui s'éloignent du troupeau), mais que cet usage revêt également un caractère culturel ancestral qui confère à cette affaire un statut de

symbole : celui de la riposte à l'encontre des attaques que connaîtrait une ruralité (dont l'une des caractéristiques est de se représenter comme menacée) par l'arrivée de nouveaux acteurs, de nouveaux usages et la coexistence de sensibilités différentes sur un même territoire. Durant plusieurs semaines avant et après cet épisode, ces propos tenus par l'édile ont été largement relayés par la presse régionale (France 3 et Le Dauphiné Libéré en premier lieu¹⁸). En présentant de manière peu nuancée les pétitionnaires demandant l'interdiction des clarines à proximité de leur domicile comme des résidents secondaires de nationalité étrangère (anglaise, en particulier), le fait divers a ainsi rapidement pris l'allure d'un procès public en authenticité entre habitants historiques et habitants récemment installés. Médiatisée dans la presse nationale à la mi-septembre, la guerre des clarines s'est vue politisée via le soutien de représentants de la droite locale et parlementaire d'une part, mais aussi de l'extrême droite européenne d'autre part. Avant finalement de s'essouffler tout aussi rapidement dans les mois qui suivirent : à la fois par faute de réaction des résidents signataires de la pétition (surpris - voire inquiets - par la tournure des événements) ; mais également à la suite de la décision du conseil municipal de déplacer l'abreuvoir de l'agriculteur incriminé loin des habitations et de prévenir les nouveaux propriétaires de la présence de clarines lors de l'attribution d'un nouveau permis de construire.

- 18 « *Beaucoup de bruit pour rien* » dirait Shakespeare. On serait tenté de le penser si cet événement ne trouvait pas un écho dans d'autres faits divers et affaires judiciaires du même ordre, prenant toutes pour cadre les espaces ruraux et analysées sous l'angle de la ruralité menacée par l'arrivée d'habitants issus des villes et qui souhaiteraient n'en faire qu'un espace de « Nature » et donc, de silence. On pense évidemment à l'affaire entourant la mort du coq Marcel en Ardèche¹⁹ ; à l'affaire dite « du coq Maurice » à Oléron²⁰ ; à l'affaire dite « de la mare aux grenouilles » de Grignols (Dordogne)²¹ ; ou encore du signalement déposé à la mairie de Beausset (Var) en 2018 par un couple de touristes parisiens à l'encontre des nuisances provoquées par le bruit des cigales²². Si ces affaires semblent anecdotiques au regard de l'ensemble des conflits de voisinages en espace rural, leur retentissement médiatique interroge²³. Pour André Torre, le succès de ces faits divers ne reposerait que sur la transmission d'une « vision fantasmée » et « bucolique » de la ruralité. Les faits décrits n'y seraient pas représentatifs de la réalité des relations sociales en milieu rural, plutôt apaisées, y compris entre habitants « néo » et « historiques » (Watrin, 2019). Tout au plus ces événements témoigneraient d'une juridicisation globale de la société dans un contexte - déjà ancien - d'une concurrence des usages dans les espaces agricoles.
- 19 Leur retentissement médiatique pourrait également s'expliquer par la manière dont sont traités ces faits divers dans la presse locale, qui remet systématiquement en scène - sous la forme d'un feuilleton - le topos de l'irréconciliable fracture entre ruraux et néoruraux, habitants à l'année et résidents secondaires privilégiés et déconnectés, éleveurs et militants écologistes. Le talent des journalistes, mais aussi celui-des acteurs directement concernés par le conflit, joue d'ailleurs un rôle dans l'impact journalistique de ces faits divers. Un autre facteur explicatif de cet emballement repose sur la perception diffuse et partagée d'un phénomène bien réel : celui de l'accroissement de la pression foncière et de l'envolée des prix de l'immobilier dans de nombreux espaces ruraux, qui viennent menacer la pérennité de l'ancrage social et résidentiel d'une partie importante de la population. De ce point de vue, la « guéguerre » entre habitants « néo » et « histo » portant sur le droit d'un coq à pouvoir

chanter ou non prend des allures de fable sociale et politique, qui nous interroge sur le devenir environnemental et le partage social des espaces de faible densité.

- 20 On remarque d'ailleurs que c'est justement lorsque leur existence est remise en question que certains sons deviennent des éléments à part entière de l'affirmation de l'identité des communautés dans leur espace. Ces moments politiques sont ainsi l'occasion de replacer dans le débat public la question des valeurs sur lesquelles il est possible (ou non) de faire communauté et de faire territoire. La question de l'acceptation des sons dans le paysage reflète bien à quel point ceux-ci sont l'objet de tensions révélatrices de représentations parfois antagonistes des territoires et de l'articulation parfois difficile entre les trois types d'attentes et d'usages qui les composent : se ressourcer, vivre et produire.
- 21 On ne peut pas dire, enfin, que ces événements n'ont eu aucun impact sur la société. Ils ont - au contraire - eu un rôle performatif dans l'érection de la norme et prescriptif dans la rédaction du Droit. Les différents jugements prononcés dans un certain nombre d'affaires depuis 1974 concernant le bruit des cloches et depuis 1987 concernant le bruit occasionné par les animaux sont ainsi mentionnés dans les rapports présentés aux députés et sénateurs dans le cadre de la proposition de loi visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes, adoptée définitivement par la loi du 29 janvier 2021.
- 22 A première vue, cette disposition législative marque un pas important dans la manière dont nous pensons le rôle des sons dans la société, en accordant une place à part à ceux que nous associons à une forme de « Nature » dont les contours demeurent flous. Concrètement, cette loi a deux versants. D'abord, elle introduit officiellement la notion de patrimoine sensoriel dans le code du patrimoine, en affirmant la nécessité de considérer certains sons et odeurs comme partie prenante de « l'identité culturelle des territoires ». Les critères de définition de ces émanations auditives ou olfactives, les protocoles de recensements, les mesures de protection préconisées ainsi que le suivi de celles-ci demeurent toutefois flous et ont été renvoyées aux collectivités²⁴. Ensuite, elle reconnaît la notion de trouble « *anormal* » de voisinage, ce qui (en creux) suppose de reconnaître l'existence de troubles de voisinages considérés comme « normaux » au regard du lieu, des usages et de la temporalité dans laquelle ceux-ci s'inscrivent. D'un point de vue légal, il est donc désormais possible de reconnaître le chant d'un coq, le tintement d'une cloche ou d'une clarine (mais aussi potentiellement le bruit d'une moissonneuse-batteuse) comme un trouble « normal » à la campagne.
- 23 Cette disposition législative inscrite au Code du Patrimoine et au Code Civil²⁵ renforce donc d'une main la légitimité du désir de certains habitants de préservation de leur tranquillité sonore et - de l'autre - demeure floue sur la nature des sons qu'il est nécessaire de protéger, manière - peut-être - de ne pas trop s'engager sur le sujet. On peut en tous cas s'interroger sur la manière d'analyser cette patrimonialisation d'une partie de la « *Biophonie* ». Ou bien (première possibilité) il s'agit de l'amorce d'une reconnaissance de son rôle dans la chaîne de valeur qui compose notre rapport collectif à l'environnement et au paysage. A des degrés divers, ces sons ont d'ailleurs un rapport étroit avec les animaux domestiqués, peut-être touchons-nous là à une des clefs qui nous permettrait de refonder notre rapport au vivant. Ou bien (deuxième possibilité) il ne faut y voir qu'une simple extension aux cris des animaux domestiques et aux activités agricoles traditionnelles (on peut y ajouter les cloches) des principes qui ont présidé à la conception du paysage occidental « naturaliste »²⁶ : manière d'intégrer un

bruit de fond au décor visuel, qui témoigne finalement de la permanence d'une vision très « Marie-Antoinette » de la campagne.

- 24 Un communiqué de la ville d'Angers visant à lutter contre la prolifération des étourneaux datant de 2011 illustre ainsi parfaitement le décalage entre le désir de patrimonialisation des sons des animaux en milieu rural et le désir de leur éradication en milieu urbain au nom des nuisances (notamment sonores) : « Dans plusieurs quartiers d'Angers, la présence massive d'étourneaux entraîne son lot de nuisances : le bruit, bien sûr, mais aussi des quantités importantes de déjections. [...] Depuis fin septembre, la Ville a mis en place une campagne « d'effarouchement sonore et visuelle » à la tombée de la nuit, pour les empêcher de se poser sur les arbres. [...] « Pour cela, [les équipes municipales] utiliseront des diffuseurs de cris de geai, donnant le signal d'un danger, complétés par des tirs de fusées sifflantes et qui crépitent ». Le bruit ainsi généré a pour objectif de créer un climat inconfortable pour les étourneaux, susceptible de les pousser en dehors d'Angers. Les communes voisines ont été invitées à faire de même. [...] Le message est clair : les Angevins sont invités à sortir sur le pas de leur porte en tapant sur des casseroles, ou tout autre ustensile, au passage des étourneaux. Un concours volontaire qui ne doit comporter aucune violence contre les oiseaux, et seulement aux horaires indiqués, pour ne pas déranger la tranquillité du voisinage. [...] »²⁷
- 25 Voilà qui en dit long sur la place que nous daignons accorder aux bruits de la « nature » dans nos villes : végétale plus qu'animale et (surtout !) silencieuse. Le recul du seuil de tolérance au bruit mesuré depuis au moins un demi-siècle et notre déconnexion toujours plus grande du vivant seraient ainsi les deux pièces d'une même médaille. Pour le philosophe Baptiste Morizot, « Il existe un lien discret mais profond entre la disparition contemporaine massive des oiseaux des champs [...] et la capacité d'un chant d'oiseau urbain à faire sens dans une oreille humaine [...]. Il y a des corneilles partout dans nos villes, leurs appels arrivent jusqu'à nos oreilles et nous n'entendons rien, parce qu'on les a transformées en bêtes dans nos imaginaires : en "nature". [...] Dès qu'on s'éloigne des centres-villes [ils] sont vécus dans la mythologie moderne comme un silence reposant » (op. cit., p. 19). La réification de certains sons d'animaux en milieu rural signale l'éloignement symbolique autant que physique pour nombre d'urbains d'avec l'animal : en les transformant en « Nature », nous ne cessons de nous en dissocier. Au sein des villes, cet éloignement symbolique et physique est ainsi de plus en plus volontaire vis-à-vis des animaux ne pouvant pas être domestiqués. Précisément parce que ces derniers sont autre chose que les figurants d'un joli décor sonore composé du doux gazouillis des mésanges : parce qu'ils n'agissent pas « en Nature ».

L'association entre naturalité et calme dans les espaces urbains : cache-misère ou levier de transformation urbaine ?

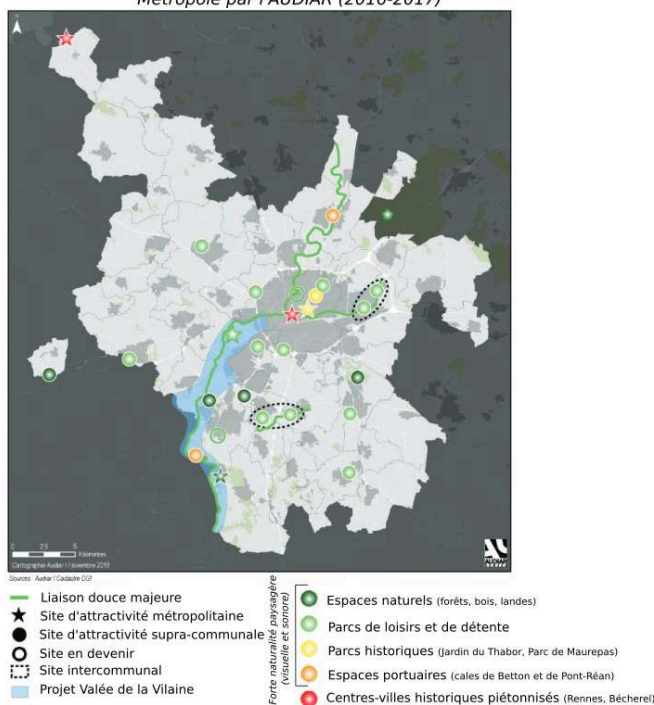
- 26 Nous nous trompons quand nous affirmons que notre désir de naturalité dans le paysage urbain, mais aussi dans le paysage rural (que nous contemplons de plus en plus comme des urbains – Choay, 1994 ; Bisson *et al.*, 2020) est motivé par le désir de nous réconcilier avec la Nature (quel que soit le sens qu'on donne à ce terme). Le besoin de nature sonore exprimé de plus en plus fort par un grand nombre d'individus révèle davantage le désir de se réconcilier avec la ville qu'avec la Nature (ou même qu'avec la campagne). C'est ce que montrent les résultats de plusieurs années de recherche sur le rapport affectif des individus à leur environnement sonore dans le cadre des villes de

Caen et de Rennes, ainsi que sur la manière dont ces affects s'accordent (de manière non uniforme) aux politiques urbaines de plusieurs grandes villes visant à la résorption des émissions sonores bruyantes²⁸.

- 27 Plus qu'en milieu rural, c'est en effet en milieu urbain que les environnements sonores sont accusés de tous les maux. Trop bruyants, trop mécaniques, trop répétitifs : les représentations attachées aux environnements sonores urbains condensent les critiques associées au monde moderne. Sources d'insomnies, de dépressions, de maladies cardiaques, mais aussi facteurs de dépréciation immobilière et de tensions de voisinage, la transformation des bruits de la ville en nuisances s'inscrit aussi dans l'histoire plus vaste des sensibilités auditives et de la condamnation sociale des conduites bruyantes à partir du XVIII^e siècle (Gutton, 2000 ; Corbin, 2016 ; Granger, 2014, 2020). Désormais régulièrement classé en haut de la liste des préoccupations de la population, le bruit renforce sa position au sein de la grande famille des pollutions²⁹. Et c'est au nom de ce statut que se sont développées des approches diversifiées de renaturalisation auditive des environnements sonores urbains (design sonore, traitement paysager multisensoriel, etc.). L'enjeu du respect de la tranquillité sonore des habitants des villes est devenu un enjeu politique et un levier de transformation des espaces urbains.
- 28 Le cas de la délimitation des « Zones Calmes » dans les grandes métropoles illustre parfaitement comment la naturalité sonore s'affirme peu à peu comme un cadre, un objet et un enjeu de la planification urbaine et de la requalification des usages des espaces de la ville. En accord avec la traduction en 2006 au sein du code de l'environnement de la directive européenne 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, les villes françaises de plus de 100 000 habitants doivent désormais élaborer et actualiser tous les cinq ans des cartes de bruits stratégiques (C.B.S) afin de mesurer l'exposition de leur territoire aux bruits issus des transports terrestres et industriels selon un référentiel commun à l'ensemble des pays membres³⁰. À partir de ces cartes³¹, les villes concernées ont désormais l'obligation de mettre en place des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.) qui doivent cibler les populations les plus exposées, identifier des objectifs de résorption de leur exposition aux bruits mesurés et établir un suivi du déploiement et de l'efficacité des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

Figure 2 - Cartographie des « Espaces de ressourcement » de Rennes Métropole (AUDIAR, 2017). En vert foncé, les espaces naturels, en vert clair les parcs de loisirs et de détente. Sur 25 Zones Calmes identifiées, 21 sont des espaces à forte naturalité paysagère.

Espaces de ressourcement potentiels (zones calmes) de Rennes Métropole par l'AUDIAR (2016-2017)



- 29 On constate que les espaces de ressourcements identifiés sur le territoire de la métropole rennaise sont d'abord des espaces fortement végétalisés dans lesquels l'association entre calme et verdure est censée favoriser le bien-être et le ressourcement des individus. Les espaces peu végétalisés (le centre historique de Rennes en premier lieu) y sont cités au titre de leur intérêt patrimonial et de la richesse de l'offre commerciale, qui participe aux « loisirs » et à la « détente » des individus bien qu'on y observe une exposition aux bruits de la circulation supérieure à 55 Db Lden. A titre de comparaison, le PPBE de la Métropole de Caen-la-Mer adopté en 2016, ne s'embarrasse pas de telles précautions sémantiques ou méthodologiques et calque directement la localisation de ses 45 Zones Calmes sur l'ensemble des espaces végétalisés du territoire (parcs urbains, jardins, espaces boisés, cheminements verts). Cette identification totale entre les enjeux de la végétalisation des espaces urbains et de la promotion d'un environnement sonore calme signe l'intégration des enjeux liés à l'exposition des populations aux bruits dans la catégorie « préservation de l'environnement » plutôt que dans la catégorie « santé publique ». Ce qui permet de valoriser le volontarisme des acteurs institutionnels dans la mise en valeur d'un environnement de bonne qualité, sans pour autant être trop problématique au regard des limites des actions de promotion du calme dans les espaces denses et fortement motorisés et dont les moyens d'action ne s'avèrent pas toujours très efficaces (Fig. 3).

Figure 3 - Rennes, canal de la Vilaine (centre-ville), juin 2021. Le panneau signalétique informe les usagers de l'interdiction de consommer de l'alcool et de diffuser de la musique amplifiée dans cet espace à forte naturalité paysagère. A l'arrière-plan (cercle bleu) un groupe de trois jeunes hommes boivent des bières en discutant. A leurs pieds, une enceinte portable diffuse de la musique techno à fort volume. (Photo : auteur, 2021)



- 30 Renforcer la présence visible d'éléments socialement perçus comme « naturels » dans un lieu public (végétation, présence d'eau, chants d'oiseaux) revient, il est vrai, à en augmenter la perception de calme, et ce même si ces derniers présentent des intensités acoustiques fortes (Lopez Barrio *et al.*, 1999 ; Lavandier et Defreville, 2006 ; Marry et Delabarre, 2011). En masquant visuellement les sources d'émission sonore par le moyen d'éléments visuels reliés à la nature (l'eau, la pierre, la végétation) eux-mêmes culturellement associés au calme, au silence et au repos, la perception du lieu lui-même s'en trouve transformée. En retour, la présence de ces mêmes éléments socialement perçus comme « naturels » enrichit rhétoriquement, voire justifie, les dispositifs de promotion du calme dans les espaces urbains incitatifs ou coercitifs³² qui se multiplient et au sein desquels les seules pratiques qui sont tolérées deviennent celles liées au ressourcement de l'individu, forcément contemplatif et silencieux.
- 31 Un travail de recherche sur le rapport affectif des individus à leur environnement sonore mené entre 2015 et 2016 à Caen et entre 2017 et 2022 à Rennes montre que la plupart des individus, même lorsqu'ils sont interrogés dans des contextes d'entretiens différents³³, ont tendance à connoter très positivement les ambiances sonores qui leur évoquent la nature par la présence de chants d'oiseaux, de gargouillements de jets d'eau, ou de la résonance minérale d'une place (Torchin, 2016). On pourrait n'y voir rien de plus que l'expression d'un désir homogène et partagé de reconnexion des individus avec le milieu naturel dont la ville les aurait coupés : une demande de nature sensible qui exprimerait, en somme, un désir plus vaste de reconfiguration du dualisme traditionnel ville-civilisation/nature-sauvage (Chalas, 2010). Sauf que cette manière d'analyser le désir actuel de naturalité sonore n'est qu'une des multiples manières d'être sensible au rapport ville-nature. Une série de vingt entretiens biographiques menés avec des habitants de Rennes à propos de leur rapport à l'environnement sonore indique clairement que si cette attente témoigne chez certains d'un désir de floutage entre la ville et la nature ce rapport semble minoritaire, voire exceptionnel parmi

l'échantillon d'individus interrogés. Pour la plupart d'entre eux, la présence de naturalité sonore dans leur environnement désigne tout autre chose³⁴ :

- Un désir d'intimité : « Ici il y a de la place, et puis c'est vert [...] mais le problème c'est que comme les gens n'ont pas de jardins, il y en a qui se retrouvent sur les pelouses en bas et ça fait du bruit jusqu'à pas d'heure, surtout l'été » (Une habitante du Blosne, quartier de grands ensembles du Sud de Rennes).
 - Une perte de repères : « J'ai quitté Paris entre-autre parce que j'en avais marre du bruit [...] je me suis installé à Ste-Thérèse, c'est calme, il y a des oiseaux [...] mais en fait trop de silence ça m'opresse. C'est aussi lié au fait que je n'ai rencontré personne » (Un habitant de Sainte-Thérèse, un quartier pavillonnaire péricentral de Rennes).
 - L'expression d'une coupure entre la ville et la nature (connotée négativement) : « Quand je suis en Colombie j'adore le bruit de la ville, j'ai tout le temps les fenêtres ouvertes, il y a de la vie, de la musique [...] mais à Rennes, je sais pas, j'aime pas. En fait ici je trouve qu'on pourrait entendre plus la nature mais on ne le fait pas alors que c'est tout près » (Une étudiante vivant dans le centre-ville de Rennes).
 - L'expression d'une coupure entre la ville et la nature (connotée positivement) : « [...] les gens qui s'installent en plein centre-ville et qui râlent [...], il faut qu'ils comprennent qu'il y a du bruit et qu'ils l'acceptent [...] quand il y a du bruit, il y a de la vie. S'ils veulent du silence, ils n'ont qu'à aller s'installer à la campagne [...] après j'aime bien le silence quand je vais à la campagne justement, il faut pouvoir sortir du bruit de temps en temps (Un habitant du centre-ville de Rennes).
- 32 En prenant la question de la place de la nature dans l'environnement sonore par le prisme des affects, c'est-à-dire la manière dont s'établit un rapport de nature sentimental entre un individu et un objet, une personne ou un espace (Martouzet, 2007 ; Feildel, 2010 ; Audas, 2011), ces extraits d'entretien permettent de mettre en évidence une multiplicité des types de rapports sensibles entre la ville et la nature qui sont beaucoup plus complexes que la dichotomie apparente entre le couple calme - naturalité qui serait forcément apprécié, et le couple bruit - artificialité qui serait forcément déprécié. La question de la désirabilité et de l'appréciabilité des sons en milieu urbain dépend donc profondément du vécu des individus, en fonction duquel les quatre pôles qui fondent notre analyse des environnements sonores urbains (bruit/silence/naturalité/artificialité) peut être reconfigurée selon le rapport affectif entretenu par les individus avec la ville d'une part, et avec la manière dont ils apprécient leur environnement sonore d'autre part (Fig. 4).

Figure 4 - Quatre manière de percevoir phoniquement la Nature dans les espaces urbains au prisme du rapport affectif à la ville

		Aimer la ville	
		Type 1	Type 2
Ne pas aimer les bruits de la ville		Individu qui vit généralement en ville et qui souhaite la présence de calme et d'éléments naturels dans le paysage sonore afin d'améliorer l'espace urbain (source de mieux-être, de convivialité, etc.) mais qui ne souhaiterait pas vivre ailleurs qu'en ville.	Individu qui vit généralement en ville et qui ne souhaite pas nécessairement la présence de calme et d'éléments naturels dans le paysage sonore parce que ce n'est pas l'idée qu'il aime se faire de la ville. Il ne souhaiterait d'ailleurs pas vivre ailleurs qu'en ville.
		Type 3	Type 4
		Individu qui vit en ville ou en dehors de la ville. Il souhaite la présence de calme et d'éléments naturels dans le paysage sonore d'abord parce qu'il estime subir la vie urbaine (de manière occasionnelle ou permanente) et espère généralement pouvoir la quitter tôt ou tard.	Individu qui vit le plus souvent hors de la ville ou dans le périurbain et qui s'y rend occasionnellement. Il aime l'atmosphère et en apprécie les opportunités (notamment en termes de sorties et de loisirs) mais ne souhaiterait y vivre à aucun prix.
		Ne pas aimer la ville	
		Aimer les bruits de la ville	

- 33 Il s'agit ici non pas de la description du rapport affectif à l'environnement urbain de personnes bien identifiées, mais de quatre idéotypes représentant les quatre grands types de rapports des individus à la place de la naturalité des sons en ville. Ces quatre grandes manières d'être sensible à cet élément du paysage indiquent donc que si une majorité d'individus souhaite percevoir davantage d'éléments sonores dans les villes, cela ne veut pas dire qu'ils souhaitent nécessairement ressentir un floutage entre la ville et la campagne. La plupart des individus qui affirment aimer la ville l'aiment justement parce que la ville dans laquelle ils vivent correspond à l'idée qu'ils se font de la ville (Types 2 et 4). Cela ne les empêche pas d'aimer la campagne, précisément pour les mêmes raisons : le fait d'aimer la ville et d'aimer la campagne est, pour ces individus, conditionné au maintien des différences qu'ils perçoivent entre ces deux types de milieux. A l'inverse, pour les individus qui affirment ne pas aimer la ville, la perception d'une forme de naturalité paysagère (visuelle ou sonore), si elle est perçue comme bénéfique, n'a pas toujours d'incidence sur l'atténuation de ce sentiment (Type 3). Pour ces derniers, seule la campagne offre de réels espaces de Nature, associées au calme et à de plus faibles densités de population, la ville étant « par nature » un espace artificialisé et bruyant. Bien que ces rapports individuels soient souvent plus ambigus (voire hybrides) que ne le suggère cette manière de les représenter, ils montrent d'une part que l'association ville et calme promue de manière de plus en plus affirmée, ne va pas nécessairement de soi³⁵. D'autre part, ils suggèrent que la manière dont les individus éprouvent leur environnement agit sur le rapport affectif que ces derniers tissent avec leur territoire de vie. Vouloir aménager les espaces urbains sans prendre en compte les conséquences de cet aménagement sur la perception des lieux conduit à modifier de manière parfois brutale les ancrages sensoriels qui participent à la manière dont les citoyens habitent la ville. Inversement, vouloir désigner ou résorber de manière soudaine l'environnement sonore d'un lieu sans considérer les pratiques socio-spatiales qui le caractérise n'aurait - au mieux - aucun effet.

Conclusion

- 34 Au vu des résultats encourageants des enquêtes menées en milieu urbain, la question de la naturalité des sons, ou plutôt du désir qu'elle suscite, gagnerait donc à être

considérée par le prisme du rapport affectif à d'autres types de milieux. Il serait ainsi possible de qualifier de façon plus globale, la manière dont la perception des environnements sonores vient mettre en jeu l'identité des individus, leurs représentations spatiales et paysagères, ainsi que leur rapport à l'habiter. Le paradigme affectif semble ainsi le moyen de pouvoir s'engager vers une nouvelle manière d'envisager le statut des sons au sein des sciences de l'environnement, de l'espace et de l'aménagement ou encore du design. La manière dont les sons nous affectent individuellement montre bien l'inconsistance de l'opposition trop souvent mise en avant entre *sons* et *bruits* sur le seul critère du goût, alors qu'il existe un continuum entre ces deux catégories constituées d'autant de manière d'être sensible que d'individus.

- 35 Cela suppose de penser, en retour, la manière dont les environnements sonores affectent individuellement notre représentation des lieux : en nous focalisant sur les relations entre leur dimension collective et intérieure, leurs harmonies et leurs dissonances, leur dimension improvisée et planifiée. Cette manière de penser le monde des sons (et le monde en général) est également une piste intéressante pour tâcher de réintégrer le monde sauvage au sein de notre sphère affective afin d'en faire un levier essentiel de la préservation des espèces et de la biodiversité. Dans cette perspective, il nous semble important de se poser (au moins) trois grandes questions préalables.
- 36 Politiquement, il est nécessaire de s'interroger sur le bien-fondé de la promotion de la seule tranquillité et du risque à en faire une valeur sans partage, ne laissant que peu de place à d'autres manières d'être sensible au monde ou à d'autres formes d'usages de l'espace pourtant tout aussi légitimes. Socialement, il est nécessaire de se questionner sur la place que nous daignons accorder au vivant tant dans nos activités quotidiennes que dans l'aménagement des espaces, en ville comme dans les espaces ruraux. Soit nous continuons à le repousser vers la Nature et vers le Patrimoine, soit nous l'intégrons pleinement au monde social. Cette dernière option supposerait toutefois de modifier un certain nombre de nos pratiques et viendrait bouleverser nos manières d'habiter. Scientifiquement, enfin, la perspective d'une ouverture à d'autres ontologies que le seul naturalisme afin de considérer la variété des manières d'être sensible au vivant invite les chercheurs à s'interroger sur les conditions sociales pouvant rendre possible cet élargissement à l'échelle des individus et des groupes sociaux.

BIBLIOGRAPHIE

Amphoux P. (1997). *Paysage sonore urbain. Introduction aux écoutes de la ville*, IREC, École Polytechnique Fédérale de Lausanne.

Audas N. (2011). *La dynamique affective envers les lieux urbains : la place des temporalités individuelles et urbaines*, Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Université F. Rabelais, 511 p.

- Augoyard J.-F. (1991), « La vue est-elle souveraine dans l'esthétique paysagère ? », *Le Débat*, 1991/3 n° 65, p. 51-58.
- Battesti V. (2013). « "L'ambiance est bonne" ou l'évanescence : rapport aux paysages sonores au Caire. Invitation à une écoute participante et proposition d'une grille d'analyse » in Le Gonidec M.-B. et
- Bisson B., Charmes E., Kennedy L., Pinson G. et Tallec J. (2020). « *La mort de l'urbain et le règne de la (grande) ville ?* », In *Pour la recherche urbaine*, Paris, CNRS Éditions, p. 107-123.
- Callicott J.B. (1989). *In Defense of the Land Ethic*, Albany, Suny Press, 336 p.
- Choay F. (1994). « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », In *La Ville, art et architecture en Europe, 1870-1993*, Paris, Editions du Centre Georges Pompidou, p. 26-35.
- Citton Y. (2007). « Le percept noise comme registre du sensible », *Multitudes*, n° 28, p. 137-146.
- Chelkoff G., Bardyn J.-L., Leroux M., Thibaud J.-P. (1988). *Entendre les espaces publics - Rapport de recherche n°13*, CRESSON, Grenoble, 236 p.
- Delord J. (2005). « La « sauvagerie » : un principe de réconciliation entre l'homme et la biosphère », *Natures Sciences Sociétés*, 2005/3, vol. 13, p. 316-320.
- Chalas Y. (2010). « La ville de demain sera une ville-nature », *L'Observatoire*, vol. 2, n°37, p. 3-10.
- Corbin A. (1983). *Le miasme et la jonquille : l'odorat et l'imaginaire social. XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, Aubier-Montaigne, 334 p.
- Corbin A. (2016). *Histoire du silence : de la Renaissance à nos jours*, Paris, Albin Michel, 203 p.
- Debarbieux B. (2001). « La montagne : un objet géographique ? » in Veyret Y. (dir.), *Les montagnes : discours et enjeux géographiques*, Paris, SEDES, 140 p.
- Debarbieux B. et Rudaz G. (2010). *Les faiseurs de montagne : imaginaires politiques et territorialités, XVIII^e-XXI^e siècle*, Paris, CNRS éditions, 373 p.
- Delaitre P. (2013). *Caractérisation des zones calmes en milieu urbain : qu'entendez-vous par zones calmes ?* Thèse de doctorat (Génie civil), Université de Cergy-Pontoise.
- Descola P. (2011). « Entretien avec Philippe Descola », *Cahiers philosophiques*, 2011/4 (n° 127), p. 23-40.
- Descola P. (2005). *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 623 p.
- Dion M.A. (2016). « Du bruit, de la noise et de la musique », *Aspects sociologiques*, Québec, Université Laval, p. 51-81.
- Escalon F. et Neirinck V. (2008). *Les zones de tranquillité dans les Alpes françaises. Définition, délimitation et traduction dans le droit français*, Mountain Wilderness France, 48 p.
- Faburel G. (2003). « Le bruit des avions, facteur de révélation et de construction des territoires », *L'Espace géographique*, 2003/3, p. 205-223.
- Feildel B. (2010). *Espaces et projets à l'épreuve des affects. Pour une reconnaissance du rapport affectif à l'espace dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme*, Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Université F. Rabelais – Tours, 651 p.
- Granger C. (2014). « Le coq et le klaxon, ou la France à la découverte du bruit (1945-1975) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2014/3, n° 123), p. 85-100.
- Granger C. et Monjaret A. (2020). « Bruits et chuchotements », *Socio-anthropologie*, n°41 -1, p. 9-22.

- Gutton J.-P. (2000). *Bruits et sons dans notre histoire : essai sur la reconstitution du paysage sonore*, Paris, PUF – DL, 184 p.
- Hadot P. (2004). *Le Voile d'Isis. Essai sur l'histoire de l'idée de nature*, Paris, Gallimard, 394 p.
- Hautbois X. (2015). « Des sons de la nature et de la civilisation dans la musique occidentale : une brève histoire du bruit », in Aubrun J., Bruant C., Kendrick L., Lavandier C. et Simonnot N., *Silences et bruits du Moyen Âge à nos jours : perceptions, identités sonores et patrimonialisation*, Paris, L'Harmattan, p. 17-28.
- Krause B. (2016). *Chansons animales et cacophonie humaine : manifeste pour la sauvegarde des paysages sonores naturels*, Arles, Actes Sud ; Paris, Fondation Cartier pour l'art contemporain, 108 p.
- Krause B. (2013). *Le grand orchestre animal*, Paris, Flammarion, 288 p.
- Latour B (2015). *Face à Gaïa. Huit conférences sur le Nouveau Régime Climatique*, Paris, La Découverte, 398 p.
- Lavandier C. et Defreville B. (2006). « The contribution of sound source characteristics in the assessment of urban soundscapes », *Acta Acustica united with Acustica*, vol. 92 (6), p. 912-921.
- Lopez Barrio I. et Carles J. (1995). « Acoustic dimensions of inhabited areas: Quality criteria », *The Soundscape Newsletter*, vol. 10, p. 6-8.
- Lopez Barrio I., Carles J., De Lucio J.-V. (1999). « Sound influence on landscape values », *Landscape and Urban Planning*, vol. 43, n°4, p. 191-200.
- Lynch K. (1977). *The image of the city*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 194 p.
- Marry S. (2013). *L'espace sonore en milieu urbain*, Rennes, PUR, 201 p.
- Marry S. et Delabarre M. (2011). « Naturalité urbaine : l'impact du végétal sur la perception sonore dans les espaces publics », *VertigO*, Vol. 11, n°1 [en ligne].
- Martouzet D. (2007). « Le rapport affectif à la ville : positionnement théorique et épistémologique », *Praxis, Revue électronique d'Aménagement*.
- Mazurel H. (2014) « De la psychologie des profondeurs à l'histoire des sensibilités. Essai de généalogie », *XXe siècle. Revue d'histoire*, n°123, p. 22-31.
- Métaillé J.-P. et Rodriguez J.-F. (2011). « Du paysage de la ressource au paysage du ressourcement », in Antoine J.-M. et Milian J., *La ressource montagne. Entre potentialités et contraintes*, Paris, L'Harmattan, 288 p.
- Mion P., Nattiez J.-J., Thomas T.-C. (1983). *L'envers d'une œuvre. De Natura Sonorum de Bernard Parmigiani*, Paris, Buchet-Chastel, 206 p.
- Ozcan E. et Van Egmond R. (2008). « Product Sound Design: An Inter-Disciplinary Approach? », In *Undisciplined! Design Research Society Conference*, Sheffield Hallam University, 16-19 July 2008.
- Mountain Wilderness France (2013). « Le besoin d'harmonie avec la nature est-il une illusion ? » [en ligne : <https://www.mountainwilderness.fr/se-tenir-informe/actualites/le-besoin-d-harmonie-avec-la.html>, consulté le 10/11/2018].
- Morizot B. (2020). *Manières d'être vivant : enquêtes sur la vie à travers nous*, Arles, Actes Sud, 325 p.
- Nancy J.-L. (2002). *A l'écoute*, Paris, Galilée, 84 p.
- Psychoyou T. (2007). « Bruit et musique : discriminations, interactions, influences. Tradition musicale savante occidentale, des origines au XIXe siècle : préparation au CAPES et à l'agrégation

- de Musique ». *Bruit et musique : discriminations, interactions, influences. Tradition musicale savante occidentale, des origines au XIXe siècle*, 45 p.
- Reclus E. (2017). *Histoire d'un ruisseau suivi de Histoire d'une montagne*, Paris, Flammarion, 425 p.
- Rodaway P. (1994). *Sensuous geographies: Body, Sense and Place*, Londres, Routledge, 198 p.
- Roulier F. (1998). *Le milieu sonore d'Angers, Essai d'une géographie du bruit*, Thèse de doctorat (Géographie sociale), Université d'Angers, 434 p.
- Roulier F. (1999). « Pour une géographie des milieux sonores », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne : <https://cybergeo.revues.org/5034>, consulté le 10/11/2018].
- Rozec V. et Ritter P. (2003). « Les avancées et les limites de la législation sur le bruit face au vécu du citadin », *Géocarrefour*, vol. 78/2.
- Russolo L. (2014 [1913]). *L'art des bruits. Manifeste futuriste*, Paris, Allia, 48 p.
- Schafer R.-M. (2010[1977]), *Le paysage sonore. Le monde comme musique*, Marseille, Wildproject, 411 p.
- Schaeffer P. (1966). *Traité des objets musicaux*, Paris, Le Seuil, 671 p.
- Solomos M. (2012). « Entre musique et écologie sonore : quelques exemples », *Sonorités*, n°7, p. 167-186.
- Southworth M. (1969). « The sonic environment of cities », *Environment and Behavior*, n°1, p. 49-70.
- Strigler M.-C. (2013). « La wilderness : un espace fantasmé », In Laffont G.-H., Gautier A., Martouzet D., Chamerois G. et Bernard N., *L'espace du Nouveau Monde : Mythologies et ancrages territoriaux*, Rennes, PUR, p. 31-44.
- Susini P., Houix O., Misdariis N. (2014). « Sound design : an applied, experimental framework to study the perception of everyday sounds », *The New Soundtrack*, 4 – 2, Edinburgh, Edinburgh University Press, p. 103-121.
- Torchin J. (2016). *Aimables ambiances. Les ambiances sonores caennaises au prisme du rapport affectif*, Mémoire de M2 (géographie-aménagement), Université Rennes 2, 136 p.
- Torchin J. (2018). « Géographies (multi)sensorielles : vers le paradigme du sensible spatialisé ? », *Paysages sensoriels*, Rennes, PU Rennes.
- Torre A. (2019). « Coq Maurice et autres “bruits de la campagne”, une vision fantasmée de la ruralité », *The Conversation.com*, 25 novembre 2019.
- Vallée M. (2017). « The Science of Listening in Bioacoustics Research: Sensing the Animal's Sounds », *Theory, Culture & Society*, Août/1, 19 p.
- Watrין V. (2019). « Ruraux et urbains en campagne, pas en guerre », *Libération.fr*, 28 août 2019.

NOTES

1. Bruits qui ne sont, au mieux, que des matériaux servant l'inspiration du musicien, tandis que l'écriture harmonique (basée sur des intervalles et des hauteurs déterminées et codifiées) serait l'expression d'une *aesthesis*, c'est-à-dire pouvant provoquer un état de l'âme, une émotion chez les auditeurs qui ne soit pas basée que sur sa capacité à contrefaire ou même à évoquer les bruits du réel.

2. Pour Platon (*La République*) mais aussi Plotin (*Ennéades*), la musique est d'abord le miroir de l'harmonie universelle face au chaos, qui non seulement permet à l'individu de contempler la

beauté universelle, mais participe aussi à élever l'âme et à orienter positivement les actions de ses auditeurs, contribuant ainsi à l'édification de la cité idéale.

3. A partir du XVIIIe s. et surtout du XIXe s. la compréhension philosophique du beau musical se détache de la capacité d'une pièce à évoquer des images de la Nature, propres à émouvoir, pour évoquer l'expression des émotions humaines, opérant un glissement de la représentation musicale de la Nature universelle vers l'exploration de la nature humaine.

4. Nous signalons l'utilisation, dans cet article, tour à tour des termes d'environnements sonores, de paysages sonores, ou encore d'ambiances sonores. Cet emploi repose sur un positionnement épistémologique qui suppose un emboîtement et une complémentarité de ces trois notions plutôt qu'une opposition entre elles [Torchin, 2018].

5. Alors même que ces derniers sont, d'une part, parfois moins intenses qu'il y a un siècle (en particulier dans les centres-villes qui condensent pourtant l'attention des pouvoirs publics et des dispositifs visant à encadrer les activités sonores) et que, d'autre part, la réglementation y encadrant les activités sonores ne cesse de se durcir [Rozec et Ritter, 2003].

6. Ce dernier point sera étayé par des résultats issus de cinq années de recherches dans le cadre d'une thèse de doctorat en Géographie – Aménagement intitulée *L'environnement sensoriel de la ville au prisme des affects : une géographie sonore de Rennes (Ille-et-Vilaine)* (en cours) sous la direction de Denis Martouzet et Benoît Feildel (UMR Cnrs 6590 ESO – Université Rennes 2).

7. Mickey Vallée définit la bioacoustique comme étant à la fois un champ interdisciplinaire à mi-chemin entre les sciences du vivant et les sciences acoustiques ; dont ceux qui s'y rattachent, partagent non seulement un objet de recherche en commun (l'étude des signaux sonores animaux et des communications sonores intra et inter-espèces) mais aussi un certain nombre de pratiques comme l'utilisation de matériel technologique pour enregistrer, conserver et analyser leur matériau au sein d'importantes bases de données [Vallée, 2017].

8. France Culture.fr, 06/07/2016 : « *Je n'entends pas vraiment de mélodie dans les sons naturels. D'ailleurs, je n'emploie jamais le mot 'nature', car dans notre compréhension du monde, on a placé la nature à distance de nous, en dessous de nous. Alors que, tout ce qu'on est, ce sont des imitateurs. On mimique, on n'a rien inventé* ».

9. Monastère de rite cartusien fondé au XI^e s. qui implique le vœu de silence pour les moines, à l'exception de rares moments comme les promenades collectives sur les flancs du massif.

10. Réglementation des activités de chasse, canalisation des déplacements des utilisateurs de la montagne, sensibilisation de ces derniers aux bons comportements à adopter dans la nature, etc.

11. Une cartographie précise de ces zones est disponible sur internet : <https://www.zones-de-tranquillite.ch/wr400.php>. En rouge : les zones contraignantes où le manquement au règlement peut faire l'objet d'une sanction ; en jaune : les zones recommandées à valeur de sensibilisation.

12. La directive 2002/49/CE, différencie en effet les « zones calmes d'une agglomération » des « zones calmes en rase campagne » définies comme « une zone délimitée par l'autorité compétente, qui n'est pas exposée au bruit de la circulation, au bruit industriel ou au bruit résultant d'activité de détente ».

13. L'article 10 du protocole d'application de la Convention Alpine ratifié par la France en 2006 en instaurait pourtant le principe.

14. Reconnue d'utilité publique en France depuis 2007.

15. Dans un texte adopté en 1987 au cours du premier congrès de MW la « wilderness de montagne » y est d'ailleurs définie comme silencieuse : « *[c'est] l'environnement d'altitude non contaminé où tous ceux qui en éprouvent vraiment la nécessité intérieure peuvent encore faire l'expérience d'une rencontre directe avec les grands espaces et y éprouver en toute liberté la solitude, les silences, les rythmes, les dimensions, les lois naturelles et les dangers.* » (Métailié et Rodriguez, art. cit., p. 223).

16. Le 8 septembre 2017.

17. Lui-même ancien agriculteur occupant les fonctions de vice-président de la communauté de communes à l'agriculture du Haut-Chablais.

18. Pas moins de 8 articles sur le sujet publiés entre le 31/08/2017 et le 14/09/2017.
19. Animal violemment tué en mai 2020 par un voisin jugeant son chant trop bruyant. L'auteur de ces actes a été condamné à 5 mois de prison avec sursis, 300 euros d'amende et trois ans d'interdiction de port d'arme par le tribunal correctionnel de Privas le lundi 7 décembre 2020.
20. Affaire dans laquelle le tribunal de Rochefort débouta, dans son jugement du 05 septembre 2019, les plaignants qui accusaient leur voisine - la propriétaire dudit coq - de ne rien faire pour faire cesser les chants matinaux du gallinacé.
21. Affaire opposant un couple ayant construit un plan d'eau de 300 m² sur leur propriété à leur voisin, indisposé par les coassements incessants des amphibiens qu'elle contenait. Après 10 ans de procédure, les magistrats de la vénérable Cour de Cassation ont confirmé le 4 mars 2021 l'obligation pour ces derniers de reboucher leur mare et de faire déplacer les grenouilles qu'elle contenait, reconnaissant qu'il s'agissait d'un « trouble anormal de voisinage ».
22. Cette dernière affaire médiatique a pris des proportions médiatiques considérables (reportages, pétitions, messages de soutiens, réalisation de T-shirt « *Si tu n'aimes pas les cigales, casse-toi !* ») allant jusqu'à l'inauguration en grande pompe d'un rond-point en forme de cigale géante à l'entrée de la commune en mars 2020.
23. Si on regarde l'exposition des espaces ruraux au bruit, on note que sur près de 3000 zones de bruit critiques en France citées par l'ADEME aucune ne semble concerner les espaces ruraux qui ne soient pas situés à proximité des infrastructures de transports ferroviaires, autoroutières et aéroportuaires. De plus, la grande majorité des dépôts de plainte pour trouble de voisinage (dont ceux liés aux nuisances sonores) concerne d'abord les espaces urbains et périurbains (Torre, 2019).
24. Le rôle incombera en particulier aux services régionaux de l'inventaire général du patrimoine culturel d'établir un inventaire de tous les bruits et odeurs visés au titre de la protection du patrimoine sensoriel en espace rural afin de déterminer les actions et moyens à mettre en œuvre pour en assurer la conservation et la valorisation.
25. Pour la partie « nuisances de voisinage ».
26. « [...] ce que j'entends par « naturalisme », c'est la combinaison entre le caractère distinctif d'un esprit humain [...] et d'autre part la reconnaissance que les êtres humains [...] ont une constitution physique qui ne les rend pas fondamentalement différents des autres êtres organisés » (Descola, 2011).
27. [angers.villactu.fr](https://www.angers.villactu.fr), « La ville demande de l'aide aux angevins pour faire fuir les étourneaux », 22 novembre 2011 : <https://www.angers.villactu.fr/la-ville-demande-de-l'aide-aux-angevins-pour-faire-fuir-les-etourneaux/> [consulté le 27/01/2021]
28. Torchin J. (2016), *Aimables ambiances : les ambiances sonores Caennaises au prisme du rapport affectif*, ESO - Rennes 2, 185 pp. ; J. Torchin (en cours de rédaction), *L'environnement sensoriel de la ville au prisme des affects : une géographie sonore de Rennes (Ille-et-Vilaine)*, Thèse de doctorat en géographie et aménagement, ESO-Rennes 2.
29. Un sondage de 2014 publié par l'Ifop en partenariat avec le ministère de l'environnement en faisait la seconde préoccupation environnementale des français juste derrière la qualité de l'air : <https://www.ifop.com/publication/les-francais-et-les-nuisances-sonores/> [consulté le 27/01/2021].
30. Indice Lden : (L=level (niveau), d=day (jour), e=evening (soirée), n=night (nuit)). Un coefficient de pondération en période de soirée et de nuit permet à cet indice de mieux prendre en compte la quantité de bruit réellement perçue par l'oreille humaine.
31. Théoriquement actualisées tous les cinq ans.
32. On peut citer pour Rennes l'adoption d'une Charte de vie nocturne, la création d'un Conseil de la nuit, la publication d'arrêtés et le déploiement d'une signalisation interdisant (sous forme de panneaux) la diffusion de musique amplifiée dans les parcs urbains.

33. Echantillon de 70 questionnaires en ligne à Caen (2016), de 20 entretiens biographiques d'individus vivant majoritairement en milieu urbain à Rennes, de 4 ateliers de cartographie collectifs et de 30 entretiens semi-directifs avec des acteurs institutionnels, associatifs et culturels intervenant dans la transformation de l'environnement sonore de Rennes (2017-2021).

34. Les quatre personnes qui s'expriment à travers ces extraits d'entretien ne sont pas nécessairement représentatives de la population en termes d'âge, de catégories socioprofessionnelles ou de lieu d'habitation, mais leurs propos illustrent une certaine diversité possible des points de vue sur la place de la nature et du silence dans la ville.

35. La catégorie « bruits de la ville » ne doit pas être considérée ici comme un bloc monolithique et désigne plutôt la représentation que s'en font les personnes interrogées et dont le contenu varie d'un individu à l'autre. Parmi les sons évoqués, les bruits de comportements et les bruits de circulation ne se situent ainsi pas tout à fait dans la même dimension. Si la proxémie joue un rôle important dans la manière dont ces deux catégories de sons sont perçues, elles n'évoquent pas le même imaginaire, ni les mêmes préoccupations de la part de ceux qui les mentionnent.

RÉSUMÉS

Souvent perçue comme un moyen de flouter les limites sensorielles entre les environnements urbains et ruraux, l'association culturelle, sociale, politique et philosophique entre naturalité et sensation de calme mérite d'être interrogée sur ses significations, sa portée et sur ce qu'elle traduit de la gestion des territoires. En se basant sur les résultats d'une enquête doctorale en cours, nous infirmons ainsi en partie l'hypothèse selon laquelle silence et Nature sont nécessairement reliés à un affect positif pour les individus. Ce qui invite à repenser les critères d'agréabilité sonore usuellement admis entre bruits et artificialité non désirables d'un côté, sons et naturalité désirables de l'autre.

Often perceived as a way to blur the sensorial boundaries between urban and rural environments, the cultural, social, political and philosophical association between naturality and quietness deserves to be questioned on its meanings and its impact on spatial planning. Based on the results of an ongoing doctoral research, we refute partially the hypothesis that silence and Nature are necessarily linked with a positive affect for individuals, which should invite us to consider differently the usual criteria to distinguish noises and sonic artificiality on one side, and sounds and sonic naturality on the other side.

INDEX

Mots-clés : Perception, Environnement sonore, Paysages sensoriels, Géographie culturelle, Affects

Keywords : Perception, Sonic Environment, Soundscapes, Cultural geography, Affectivity

AUTEUR

JULIEN TORCHIN

Université de Rennes 2